

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE

Dernière mise à jour : 11/08/2023

Les présentes Conditions Générales de Service (ci-après les « **CGS** » ou le « **Contrat** ») s'appliquent entre la société LEGITBEE, société par actions simplifiée au capital social de 76.002,00 €, inscrite au RCS de Lille sous le n°890 006 299, dont le siège social est situé 165 avenue de Bretagne, 59000 Lille (ci-après « **LEGITBEE** ») et toute personne physique souscrivant à un abonnement au service proposé par LEGITBEE.

1. DÉFINITIONS

Les termes et expressions suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel dans les CGS ou dans tout autre document émanant de LEGITBEE telle que la Politique de Confidentialité et inversement.

- « **Abonnement(s)** » : désigne les différentes formules d'abonnements payants ou gratuits proposées par LEGITBEE aux Clients et leur permettant d'utiliser le Service ;
- « **Application** » : désigne la plateforme logicielle en Saas accessible aux seuls Clients de LEGITBEE à l'adresse url suivante : <https://app.legitbee.com/> permettant aux Clients de bénéficier du Service ;
- « **Client(s)** » : désigne toute personne physique souscrivant à un Abonnement ;
- « **Contenu(s)** » : désigne l'ensemble des informations, identifiants, pseudonymes, adresse url, fichiers, documents, écrits, informations, photos, titres, actifs de propriété, et tout autre document de quelque type que ce soit, renseigné par le Client au sein de l'Application ;
- « **Compte Client** » : désigne le compte créé par le Client en communiquant les informations le concernant avant toute souscription à un Abonnement ;
- « **Date de Renouvellement** » : désigne la date à laquelle l'Abonnement du Client sera renouvelé en fonction de la date de souscription initiale, étant précisé que chaque Abonnement court pour une période limitée prédéfinie ;
- « **Destinataire(s)** » : désigne la ou les personnes physiques dont les données d'identité civile et les coordonnées sont renseignées par le Client dans l'Application, ainsi que les notaires, auxquelles LEGITBEE s'engage à laisser accessibles et/ou communiquer les Contenus du Client associés, selon les instructions renseignées dans l'Application ;
- « **Service** » : désigne le service proposé par LEGITBEE et accessible après souscription à un Abonnement, permettant au Client de conserver, de partager de son vivant chacun des Contenus qu'il renseigne dans l'Application et d'en organiser la transmission successorale selon des directives particulières au sens de l'article 85 de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (notamment suppression ou accessibilité / transmission à des Destinataires) ;
- « **Site Internet** » : désigne le site internet édité par la société LEGITBEE accessible à l'adresse suivante : <https://legitbee.com>.

2. GENERALITES

Les CGS ont pour objet de définir les modalités (i) d'utilisation du Site Internet et de son Application et (ii) de souscription au Service fourni par LEGITBEE.

Le Service proposé par LEGITBEE via l'Application s'adresse exclusivement aux Clients âgés de plus

de 18 (dix-huit) ans, disposant de la capacité de contracter et souscrivant un Abonnement pour leur utilisation personnelle.

Tout accès et/ou utilisation du Service par le Client suppose l'acceptation sans réserve et le respect de l'ensemble des termes des CGS.

LEGITBEE se réserve la possibilité de faire évoluer à tout moment le Site Internet, l'Application ainsi que les CGS.

Le Client sera informé de toute modification des CGS par courrier électronique avant la date d'entrée en vigueur des nouvelles CGS. LEGITBEE invite les Clients qui s'opposeraient aux changements des CGS à mettre fin à leur Abonnement dans les conditions définies à l'article 5.4 des CGS. A l'inverse, le fait de conserver un Abonnement postérieurement à toute modification apportée aux CGS vaudra acceptation de ces modifications par le Client.

3. DESCRIPTION DU SERVICE

Selon la formule d'Abonnement souscrite, le Client peut notamment avoir accès aux fonctionnalités suivantes :

- Référencer ses comptes numériques personnels et y associer des instructions de conservation, suppression ou transmission après décès ;
- Référencer ses comptes de patrimoine numérique ;
- Référencer et documenter son patrimoine classique et professionnel ;
- Référencer et documenter les informations administratives et de la vie quotidienne ;
- Conserver des *permalinks* de solutions de stockage dans le Cloud pour en permettre la transmission posthume ;
- Stocker des fichiers pour les conserver et/ou les transmettre de son vivant ou après décès ;
- Rédiger des messages posthumes ;
- Rendre accessible tout ou partie du Contenu renseigné sur l'Application au notaire chargé de sa succession.

Conformément à l'article 85 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, en souscrivant à un Abonnement, le Client donne expressément son consentement pour mandater LEGITBEE, qui l'accepte, à mettre en œuvre les directives particulières enregistrées au sein de l'Application, dès que LEGITBEE a connaissance de son décès.

Le Client reconnaît que l'expression de ce consentement est une condition essentielle au maintien du Contrat entre LEGITBEE et le Client dont le retrait implique la mise en action automatique, par LEGITBEE, de la résiliation du Contrat dans les conditions de l'article 12 alinéa 4 des CGS.

La modification des directives particulières s'effectuera par le Client à travers toute action effectuée dans le périmètre de l'Application (suppression d'un Contenu, ajout et/ou suppression d'un Destinataire, etc.).

Le Client reconnaît que, si un Contenu n'est associé à aucun Destinataire au moment de son décès, LEGITBEE procédera à la suppression dudit Contenu à l'expiration du délai prévu dans la Politique de Confidentialité.

4. COMPTE CLIENT

Le Client est informé que toute demande de souscription à un Abonnement nécessite (i) la création

préalable d'un Compte Client et (ii) de disposer d'identifiants valides sur FranceConnect.

Le Client s'engage à fournir les informations nécessaires et exactes à la création de son Compte Client et à les maintenir à jour.

Chaque Client ne peut créer qu'un seul Compte Client et ne peut créer de Compte Client pour un tiers.

Le Client s'engage à garder secret le mot de passe choisi lors de la création de son Compte Client et à ne le communiquer à personne.

5. ABONNEMENT

5.1. Formules d'Abonnement

LEGITBEE propose différentes formules d'Abonnements gratuites ou payantes afin d'accéder au Service.

Les formules d'Abonnements proposées accompagnées du détail des fonctionnalités du Service incluses, sont indiqués sur le Site Internet.

5.2. Souscription à un Abonnement gratuit

Le Client peut souscrire à un Abonnement gratuit, sans limitation de durée. Dans ce cadre, il ne bénéficiera que d'un accès limité aux fonctionnalités du Service.

5.3. Souscription à un Abonnement payant

En souscrivant à un Abonnement payant, le Client s'abonne au Service pour une durée prédéfinie.

A l'issue de cette durée initiale prédéfinie, et sauf notification de non-reconduction adressée par le Client dans les conditions définies à l'article 5.4 des CGS au minimum 15 (quinze) jours avant la Date de Renouvellement de l'Abonnement, l'Abonnement payant sera automatiquement reconduit pour la même durée renouvelable indéfiniment.

LEGITBEE informera le Client par email, au plus tard 1 (un) mois avant chaque Date de Renouvellement de son Abonnement payant, de sa reconduction tacite et de la possibilité de ne pas le reconduire.

5.4. Fin de l'Abonnement

Le Client peut mettre fin à tout moment à son Abonnement et solliciter la suppression de son Compte Client depuis les paramètres de son Compte Client ou en s'adressant directement à LEGITBEE par email via l'adresse électronique suivante : contact@legitbee.com.

Lorsque l'Abonnement auquel le Client a mis fin est payant, il est alors converti en Abonnement gratuit à l'issue de la période de souscription entamée, sauf demande de suppression de son Compte Client par le Client.

Le Client est informé que la conversion de son Abonnement payant en Abonnement gratuit impliquera la perte de certaines fonctionnalités du Service incluses dans sa formule payante.

En cas de suppression de son Compte Client, le Client n'aura plus accès à l'Application. Le Client est invité à récupérer ses Contenus avant toute suppression de son Abonnement et/ou de son Compte Client.

En toute hypothèse, tout Abonnement payant entamé est dû dans son intégralité, sous réserve (i) de l'exercice par le Client de son droit de rétractation dans les conditions définies à l'article 7 ou (ii) de la souscription à un Abonnement payant plus cher pendant la période d'Abonnement en cours dans les conditions définies à l'article 5.5 des CGS.

5.5. Souscription à un Abonnement supérieur en cours d'Abonnement

Le Client pourra modifier son Abonnement à tout moment pour souscrire à un Abonnement supérieur.

La souscription à la nouvelle formule d'Abonnement sera effective dès prise en compte de la modification par LEGITBEE. La période de souscription du nouvel Abonnement sera renouvelable par tacite reconduction dans les conditions définies à l'article 5.3 des CGS.

Le Client sera redevable à LEGITBEE du prix de souscription du nouvel Abonnement après déduction faite du prix de l'Abonnement payant initial réduit au prorata des mois effectivement consommés par le Client :

Nouvelle souscription = prix de l'Abonnement supérieur nouvellement souscrit - [(prix de l'ancien abonnement / 12) x nombre de mois non consommés].

5.6. Souscription à un Abonnement inférieur en cours d'Abonnement

Le Client pourra modifier son Abonnement payant à tout moment pour souscrire à un Abonnement payant inférieur.

La souscription à la nouvelle formule d'Abonnement sera effective à l'issue de la période d'engagement de l'Abonnement payant en cours. A son issue, la période de souscription associée au nouvel Abonnement débutera et sera renouvelable par tacite reconduction dans les conditions définies à l'article 5.3 des CGS.

6. CONDITIONS FINANCIÈRES

6.1. Prix des Abonnements payants

Les prix des Abonnements figurent sur le Site Internet et varient en fonction de la formule d'Abonnement choisie par le Client. Les prix sont indiqués en Euros Toutes Taxes Comprises et sont ceux en vigueur lors de la souscription par le Client.

LEGITBEE se réserve le droit de modifier les prix des différentes formules d'Abonnements à tout moment. La modification sera alors expressément signalée au Client par LEGITBEE via l'envoi d'un email au moins 1 (un) mois avant l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs. A cette occasion, LEGITBEE informera également le Client de la possibilité de mettre fin à son Abonnement dans les conditions définies à l'article 5.4 des CGS.

6.2. Offres promotionnelles et réduction de prix

LEGITBEE est libre de proposer des offres promotionnelles ou des réductions de prix, et se réserve notamment la possibilité d'offrir au Client une période d'essai gratuite sans engagement en cas de souscription à un Abonnement payant, dans les conditions indiquées sur le Site Internet au moment de la souscription.

Dans une telle hypothèse, le Client sera invité à communiquer ses coordonnées bancaires mais ne sera débité qu'à la fin de la période d'essai si le Client décide de conserver son Abonnement payant.

Un email sera envoyé par LEGITBEE au Client avant la fin de la période d'essai gratuite pour l'informer de l'échéance à venir.

Le Client pourra mettre fin à son Abonnement payant avant la fin de la période d'essai dans les conditions définies à l'article 5.3 des CGS. Dans cette hypothèse, le Client pourra profiter de son Abonnement payant jusqu'à la date de fin de la période d'essai et ne sera pas débité à son issue.

6.3. Conditions de paiement

Le paiement du prix de l'Abonnement peut être effectué par carte bancaire CB, Visa ou Mastercard, ou par prélèvement automatique sur le compte bancaire du Client.

En souscrivant à un Abonnement payant, le Client reconnaît avoir lu et accepté expressément la politique de confidentialité et les conditions générales de service du prestataire de paiement STRIPE accessibles via l'adresse url suivante : <https://stripe.com/fr/ssa>

Une fois le paiement effectué, un email de confirmation sera adressé au Client.

Le Client s'engage à communiquer des informations exactes et à jour et à informer LEGITBEE de toute modification de ses coordonnées bancaires. Le Client est informé que le paiement pourra être refusé si la carte bancaire utilisée est expirée, si le montant maximal de dépense a été atteint ou si les informations saisies sont incorrectes. LEGITBEE pourra également refuser ou annuler toute souscription ou reconduction tacite d'un Abonnement payant si (i) les informations bancaires renseignées par le Client sont erronées ou usurpées et/ou (ii) il existe un litige avec le Client.

LEGITBEE ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de tout usage frauduleux de la carte bancaire utilisée par le Client pour la souscription à un Abonnement.

Conformément à l'article L. 133-8 (I) du Code monétaire et financier, le Client ne peut révoquer l'ordre de paiement une fois qu'il a été reçu par son prestataire de services de paiement.

7. DROIT DE RÉTRACTATION

7.1. Principe

Conformément aux dispositions de l'article L221-23 du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai de 14 (quatorze) jours francs à compter du lendemain de la date de souscription à un Abonnement payant pour exercer son droit de rétractation auprès de LEGITBEE.

Le Client peut exercer ce droit (i) en complétant et en soumettant le formulaire de rétractation disponible [ici](#), ou (ii) en envoyant une déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter à l'adresse électronique suivante : contact@legitbee.com.

Conformément à l'article L.221-24 du Code de commerce, LEGITBEE procèdera au remboursement des sommes payées par le Client lors de la souscription à son Abonnement, au plus tard dans les 14 (quatorze) jours suivant la date à laquelle il est informé par le Client de sa volonté de se rétracter.

Le Client est informé qu'en exerçant son droit de rétractation, son Abonnement payant sera transformé en Abonnement gratuit, sauf si le Client demande la suppression de son Compte Client.

7.2. Renonciation au droit de rétractation

Par dérogation à l'article 7.1 des CGS et conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, dans l'hypothèse où le Client souscrit à un Abonnement avec une période d'essai gratuite de 30 (trente) jours - pendant laquelle il peut mettre fin à tout moment à son Abonnement dans les conditions de l'article 5.4 des CGS - il reconnaît et accepte expressément :

- que l'exécution du Contrat commence immédiatement au moment de sa souscription audit Abonnement avec une période d'essai gratuite, soit avant l'expiration du délai de rétractation de 14 (quatorze) jours francs prévu par le Code de consommation ;
- renoncer à son droit de rétractation de 14 (quatorze) jours.

8. DURÉE DU CONTRAT

Les CGS sont applicables au Client à compter de sa souscription à un Abonnement et pendant toute la durée de son Abonnement.

9. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le Client est informé que les Contenus renseignés dans l'Application sont hébergés en France auprès d'un sous-traitant immatriculé en France.

Les règles relatives à la gestion et à la protection des données à caractère personnel collectées et traitées par LEGITBEE sont détaillées au sein de la politique de protection des données accessible via le lien suivant : <https://app.legitbee.com/privacy-policy.pdf>

10. RESPONSABILITÉ DE LEGITBEE

10.1. Hébergement

En tant qu'hébergeur au sens de l'article 6-2 de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la Loi pour la confiance dans l'économie numérique (« **LCEN** »), LEGITBEE n'a aucun contrôle sur les Contenus renseignés par les Clients sur l'Application. A ce titre, LEGITBEE ne pourrait voir sa responsabilité engagée que si elle n'a pas agi promptement après signalement d'un contenu illicite.

10.2. Maintenance et sécurité

LEGITBEE s'engage à faire ses meilleurs efforts pour assurer un accès permanent au Site Internet et à l'Application, ainsi que son bon fonctionnement.

LEGITBEE se réserve la possibilité d'interrompre l'accès au Site Internet et/ou l'Application pour des raisons de maintenance. Le cas échéant, le Client en sera informé par une indication sur le Site Internet et l'Application. Les opérations de maintenance seront effectuées, dans la mesure du possible, à des heures qui perturbent le moins possible l'utilisation du Site Internet et de l'Application.

LEGITBEE ne peut être tenue responsable de l'indisponibilité du Site Internet et/ou de l'Application, notamment en cas de :

- maintenance évolutive ou corrective du Site Internet et de l'Application, y compris lorsque l'intervention de maintenance est réalisée par des tiers ;
- survenance d'un événement de force majeure tel que défini par la loi et interprété par les juridictions ;
- défaillance (i) du réseau internet ou (ii) des serveurs et/ou de l'équipement du Client ou (iii) d'un équipement, câblage ou service d'un prestataire extérieur à LEGITBEE ou (iv) des opérateurs télécoms ou fournisseurs d'accès à Internet.

LEGITBEE s'engage à faire ses meilleurs efforts pour assurer la sécurité des Contenus du Client en mettant en œuvre (i) des mesures de protection de ses infrastructures, de son Site Internet et de son Application, expressément décrites au sein de la page afférente au sein du Site Internet ainsi que (ii) des mesures de récupération des Contenus. Néanmoins, le Client est informé des risques inhérents à l'utilisation d'Internet notamment dans le cadre de la transmission de Contenus.

En tout état de cause, la responsabilité de LEGITBEE ne pourra être engagée qu'au titre des dommages directs et prévisibles, exclusivement causés par un manquement de LEGITBEE à ses obligations.

11. RESPONSABILITÉ DU CLIENT

Le Client s'engage à utiliser le Service de façon légitime, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables.

Notamment, le Client s'engage à :

- Ne pas porter atteinte aux droits des tiers de quelque manière que ce soit ;
- Ne pas porter atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs ;

- Ne pas renseigner ou transmettre de Contenus illicites via l'Application, tels que notamment des contenus relatifs à l'apologie des crimes contre l'humanité, à l'incitation à la haine raciale et à la violence, à la pédopornographie, à l'atteinte à la dignité humaine ainsi que tout contenu discriminatoire, diffamatoire, injurieux ou susceptible de porter atteinte à la vie privée ;
- Accéder et utiliser les Services en utilisant un matériel récent, ne contenant pas de virus, et avec un navigateur de dernière génération mis à jour.

Le Client demeure seul responsable de son utilisation du Service et des Contenus qu'il renseigne sur l'Application.

Le Client pourra voir sa responsabilité engagée par LEGITBEE en cas de faute de sa part et sera tenu d'indemniser le préjudice éventuel qu'il causerait à LEGITBEE à ce titre.

Le Client garantit aussi LEGITBEE contre toute réclamation, action et tout recours qui pourrait être exercé par un tiers à son encontre du fait de la violation par le Client de l'une de ses obligations.

12. SUSPENSION ET RESILIATION DU COMPTE CLIENT

En cas de manquement du Client aux obligations qui lui incombent en vertu des CGS et sans préjudice de la possibilité offerte à LEGITBEE de procéder à la suspension préalable du Compte Client dans les conditions visées ci-dessous, LEGITBEE pourra résilier l'Abonnement du Client après l'envoi d'une lettre de mise en demeure de remédier au manquement dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de sa date d'envoi, restée infructueuse.

LEGITBEE se réserve le droit de suspendre un Compte Client (i) en cas de manquement du Client à l'une des obligations mises à sa charge en vertu du Contrat (défaut de paiement, fausses informations, etc.), (ii) à des fins de prévention des fraudes ou (iii) si LEGITBEE a des raisons sérieuses de croire que la suspension est nécessaire pour assurer la sécurité et l'intégrité de son Service ainsi que celles des autres Clients ou de tiers, sans qu'il puisse être réclamé des dommages et intérêts ou indemnités quels qu'ils soient à LEGITBEE. La suspension du Compte Client ne suspend que les obligations de LEGITBEE envers le Client, le Client restant tenu d'exécuter les obligations auxquelles il se serait engagé aux termes des CGS.

LEGITBEE se réserve enfin le droit de résilier de plein droit l'Abonnement, sans préavis ni indemnité en fonction du niveau de gravité des manquements du Client, visés au paragraphe 2. ci-dessus.

En tout état de cause, dans l'hypothèse où le Client retire son consentement par lequel il donne mandat, à LEGITBEE, de mettre en œuvre les directives particulières enregistrées au sein de l'Application après son décès, LEGITBEE procédera à la résiliation de plein droit de l'Abonnement du Client, sans préavis ni indemnité.

En cas de résiliation, le Client ne pourra plus accéder à son Compte Client qui sera supprimé par LEGITBEE, le cas échéant, après lui avoir accordé un éventuel délai pour récupérer les Contenus enregistrés.

13. SERVICE CLIENT

Pour toute information ou question relative à l'utilisation du Service, le service client de LEGITBEE peut être contacté par email à l'adresse électronique suivante : contact@legitbee.com ou par téléphone au : 07.80.90.02.31

14. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Client est informé que le Site Internet, l'Application ainsi que leurs contenus et leur présentation, notamment, sans que cette liste ne soit limitative, les logiciels, textes, images, dessins, charte graphique, logos et marques sont la propriété de LEGITBEE et sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle en vigueur. Aucune cession ou licence expresse ou tacite n'est donnée au Client au titre des CGS.

Le Client s'interdit de copier, reproduire ou diffuser tout ou partie du Site Internet et de l'Application ainsi que leurs contenus et leur présentation sous quelque forme que ce soit, sauf accord écrit et préalable de LEGITBEE.

Le Client est informé que LEGITBEE est titulaire des droits de producteur de base de données sur les bases de données créées pour le Service, lesquelles peuvent notamment contenir des informations communiquées par le Client.

15. FORCE MAJEURE

Les parties ne pourront être tenues pour responsables, ou considérées comme ayant manqué à leurs obligations contractuelles, en cas de retard ou inexécution dans l'exécution de leurs obligations contractuelles liés à un cas de force majeure telle que définie par la réglementation en vigueur et interprétée par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français (comprenant notamment mais non exclusivement grèves, catastrophe naturelle, inondation, incendie, guerre etc.).

Si l'une des parties est empêchée d'exécuter ses obligations pour un cas de force majeure, elle doit en informer l'autre partie dans les meilleurs délais et ce par tout moyen.

La partie empêchée reste néanmoins tenue de l'exécution des obligations qui ne sont pas affectées par le cas de force majeure et de toute obligation de paiement.

Si ce cas de force majeure dure plus de trente (30) jours ouvrés, les parties peuvent mettre fin à leurs relations contractuelles par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception avec effet immédiat.

16. LIENS HYPERTEXTES

Des liens hypertextes renvoyant vers des sites Internet tiers peuvent être communiqués par LEGITBEE et/ou le Client via le Site Internet et/ou l'Application. LEGITBEE se dégage de toute responsabilité dans le cas où le contenu de ces sites Internet tiers contreviendrait aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

17. MÉDIATION

Pour toute réclamation opposant le Client à LEGITBEE, le Client doit s'adresser en priorité au service client de LEGITBEE par email à l'adresse suivante : contact@legitbee.com

En cas d'échec de la réclamation auprès du service client et/ou en l'absence de réponse dans un délai de 2 (deux) mois, le Client pourra soumettre le différend relatif aux CGS l'opposant à LEGITBEE à un médiateur qui tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant le règlement amiable des litiges, LEGITBEE adhère au Centre de médiation de la consommation de conciliateurs de justice (CM2C)

Adresse postale : 14 rue Saint Jean 75017 Paris

Téléphone : 01 89 47 00 14

<https://www.cm2c.net>

Pour présenter sa demande de médiation, le Client dispose d'un formulaire de réclamation accessible sur le site du médiateur.

Les parties restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation ainsi que, en cas de recours à la médiation, d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

En outre, à toutes fins utiles, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne met à votre disposition une Application de résolution en ligne des litiges, accessible à l'adresse <https://adr.ec.europa.eu> : url suivante :

<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR>.

18. DISPOSITIONS DIVERSES

Le Contrat entre LEGITBEE et le Client a force obligatoire entre les parties. Le Contrat, les droits et obligations des parties ne peuvent être cédés ou transférés sans consentement écrit préalable de l'autre partie.

Le fait pour une partie de ne pas se prévaloir d'une stipulation des CGS n'empêche aucunement renonciation au bénéfice de ladite clause.

Les parties s'engagent, d'une façon générale et pour toute la durée du Contrat, à toujours se comporter l'une envers l'autre comme des partenaires loyaux et de bonne foi, et notamment à signaler immédiatement toute difficulté qu'elles pourraient rencontrer dans le cadre de l'exécution du Contrat.

La nullité, l'inopposabilité ou, plus généralement, l'absence d'effet de l'une quelconque des stipulations du Contrat n'affectera pas le reste du Contrat et celui-ci sera exécuté comme si cette stipulation n'avait jamais existé à condition, toutefois, que cela ne compromette pas l'équilibre du Contrat et que la stipulation en cause n'ait pas été une condition déterminante du consentement d'une partie. En outre, les parties conviennent de remplacer, dans la mesure du possible, toute stipulation privée d'effet par une stipulation valide ayant le même effet et reflétant, autant que possible, leur volonté initiale.

19. LOI APPLICABLE / TRIBUNAUX COMPETENTS

Les CGS sont soumises à la loi française.

Tout différend lié à l'exécution, à l'interprétation ou à la validité des CGS relèvera, à défaut de médiation entre les parties, de la compétence du Tribunal du lieu du domicile du défendeur ou celui du lieu de l'exécution de la prestation de service, ou encore la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.